

# La “suédoise” votera la baisse de l’Isoc en 2017 et reporte le reste

■ La taxe sur les comptes-titres et les 500 euros défiscalisés sont reportés.

**V**ous connaissez ce principe de base de la politique belge: tant qu’il n’y a pas d’accord sur tout, il n’y a d’accord sur rien. Cela veut dire qu’un deal repose sur un équilibre fragile, fait de victoires et de concessions pour chaque négociateur.

Et la majorité fédérale connaît bien ce principe... L’été dernier, les trois partis flamands du gouvernement Michel avaient obtenu chacun une petite victoire qui leur permettait de digérer celles des autres. La N-VA obtenait une baisse historique de l’impôt des sociétés (jusqu’à 20% pour les PME), le CD&V obtenait la fameuse taxe sur les comptes-titres et l’Open VLD la défiscalisation d’un montant de 500 euros par mois pour le travail occasionnel et associatif.

Or, soumises à l’examen à la Chambre depuis mardi, ces mesures qui devaient être votées avant la fin de l’année (c’était l’espoir de la “suédoise”) ont été découplées, bousculant ainsi le deal de départ. Seule la réforme de l’Isoc sera votée cette année. Les “500 euros” des libéraux flamands avaient essuyé un tel tir de barrage des organisations représentant les PME et les indépendants que cette réforme hypothéquait l’adoption du reste de l’accord estival du gouvernement. Les petits employeurs y voyaient une forme de concurrence déloyale.

Comment sortir de cette impasse politique? L’idée est venue de la ministre du Bud-

get, Sophie Wilmès (MR), confie une source: ne voter que la réforme de l’impôt des sociétés avant 2018 et laisser le reste pour plus tard, les 500 euros de l’Open VLD mais aussi la taxe sur les comptes-titres du CD&V. Le MR voulait sauver l’essentiel: la réforme de l’impôt des sociétés, mesure phare de la loi de relance en discussion à la Chambre.

## Dewael claque la porte

Les libéraux flamands ont eu du mal à accepter cet ajournement. Lorsque Patrick Dewael, le chef de groupe Open VLD, comprend que son parti n’aura pas satisfaction, il claque la porte de la salle où il négociait avec les autres chefs de groupe de la Chambre (opposition incluse) pour trouver une solution permettant le vote rapide des mesures validées par le gouvernement l’été dernier.

A la suite de ce petit coup de théâtre, une réunion de crise entre les partenaires de la majorité a débuté. Et c’est finalement le scénario proposé par le MR qui a fini par l’emporter. En fin d’après-midi, les partis de la majorité ont fini par tous accepter ce deal: la baisse de l’impôt des sociétés sera votée à part ce jeudi en commission et probablement ce vendredi en séance plénière de la Cham-

bre. *“Ainsi, on évite les problèmes juridiques en faisant entrer la réforme de l’Isoc au 1<sup>er</sup> janvier 2018”*, confie David Clarinval, chef de groupe MR à la Chambre.

Bien qu’étiquetée N-VA car proposée par le ministre des Finances Johan Van Overtveldt, la baisse de l’Isoc bénéficie d’un consensus en sa faveur, y compris dans les rangs de l’opposition.

Toutefois, sans leurs 500 euros défiscalisés, les libéraux flamands ont été “déshabillés”, comme on dit dans le microcosme politique. Sans monnaie d’échange, l’Open VLD aurait probablement dû dire adieu à sa mesure. Afin d’équilibrer les rapports de force au sein de l’équipe Michel, le MR a donc manœuvré pour retarder également le vote de la taxe sur les comptes-titres réclamée par le CD&V (par un examen en seconde lecture demandé dans la nuit de mardi à mercredi). Le vice-Premier ministre CD&V Kris Peeters n’a pas caché son étonnement devant le procédé: *“Je suis un peu étonné. Ce n’est pas normal. On doit être professionnel.”* Du côté du MR, on justifie ce petit coup dans le dos: *“C’était dans un souci de cohérence, pour que les dossiers restent liés.”*

## Tensions en vue

Les 500 euros, la taxe sur les comptes-titres et le reste des dispositions de la loi de relance seront donc soumis de nouveau aux parlementaires mais à partir de janvier. Certains craignent que la N-VA, ayant déjà obtenu satisfaction, bloque alors ces deux dossiers portés par ses rivaux... Encore quelques beaux moments de tensions gouvernementales en perspective.

F.C.

*“On évite les problèmes juridiques en faisant entrer la réforme de l’Isoc au 1<sup>er</sup> janvier 2018.”*

David Clarinval  
Chef de groupe MR  
à la Chambre.